

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

**DELIBERATION**

**NOMENCLATURE PREFECTURE :**

**OBJET :**

**1.2 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU RÉSEAU DE CHALEUR DESSERVANT  
LES VILLES DE VIGNEUX-SUR-SEINE ET MONTGERON**

|                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Total :</b>       | <b>56</b> | L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Présents :</b>    | <b>42</b> | Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ;<br>Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ;<br>Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ;<br>Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ;<br>Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ;<br>François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ;<br>Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ;<br>Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ;<br>Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ;<br>Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Pascal ODOT ;<br>Christina PEDRI ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ;<br>Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI |
| <b>Représentés :</b> | <b>10</b> | Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par<br>Romain COLAS ; Christian FERRIER représenté par Sylvie CARILLON ; Céline<br>CIEPLINSKI représentée par Damien ALLOUCH ; François GUIGNARD représenté par<br>Christophe CARRERE ; Françoise NICOLAS représentée par Valérie DOLLFUS ;<br>Sabine PELLON représentée par Christine COTTE ; Georges PUJALS représenté par<br>Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL<br>représenté par Muriel MOISSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Absents :</b>     | <b>04</b> | Thierry BATTESTI ; Sylvie DONCARLI ; Jérôme MEUNIER ; Régis PHILIPPE ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

2025-082

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 26/10/2025

## DELIBERATION

|          |                                                                                                                            |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-082 | PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU RÉSEAU DE CHALEUR DESSERVANT LES VILLES DE VIGNEUX-SUR-SEINE ET MONTGERON |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**VU** la note explicative et de synthèse du Président ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 28 août 2016, la ville de Vigneux-sur-Seine a confié à la société IDEX Territoire, laquelle a constitué une société dédiée dénommée CONCORDIA ÉNERGIE, une concession de service public d'une durée de 30 ans relative à la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie de la Commune de Vigneux-sur-Seine,

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 7 novembre 2023, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est dotée de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur sur les territoires des communes de Crosne, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine »,

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 21 décembre 2023, la ville de Vigneux-sur-Seine a cédé sa compétence « Réseaux de chaleur » à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDÉRANT** que le concessionnaire doit adresser chaque année un rapport annuel de la délégation de service public, retraçant la gestion et l'activité de l'équipement sur la saison écoulée. Le document présente les comptes rendus financiers et techniques, ainsi que les actions menées : évolution du périmètre du réseau, volume de production et de livraison de chaleur, taux d'énergies renouvelables, émissions de CO<sub>2</sub> évitées, événements marquants, conditions d'exploitation, personnel, indicateurs de performance,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en charge de contrôler en son nom la bonne exécution du service. Cette mission s'accompagne d'un rapport d'analyse du rapport annuel du délégataire,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission consultative des services publics locaux consultée,**

**La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire Concordia Énergies pour le réseau de chaleur par géothermie desservant les communes de Vigneux-sur-Seine et Montgeron.

**Article 2 : DIT** que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté au siège de la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#